

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1395

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 30

A l'alinéa 9, substituer aux mots :

« du point de vue de l'intérêt de l'environnement et du public »,

les mots :

« du point de vue de la protection de l'environnement et de l'intérêt du public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel